REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail - Justice - Solidarité

MINISTERE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE

COMITE DE PILOTAGE

SECRETARIAT EXECUTIF ITIE-GUINEE

NOTE DE PRESENTATION DU PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET ANNUEL (PTBA) 2023

I. INTRODUCTION :

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives en Guinée (ITIE-GUINEE) est créée par Décret D/2012/014/PRG/SGG du 03 Février 2012, modifié par le Décret D/2021/233/PRG/SGG du 14 Juillet 2021 qui dispose en son article premier que : « l'ITIE-GUINEE est un organe consultatif, placé sous la tutelle du Ministère en charge des Mines et de la Géologie. ITIE-GUINEE est dotée d'une personnalité morale et d'une autonomie de gestion administrative et financière ».

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives constitue de nos jours une Norme Internationale de Bonne Gouvernance dans le secteur pétrolier, gazier et minier.

Cette Initiative selon la Norme 2023 a pour but :

- de lutter contre la corruption dans l'industrie minière ;
- d'immigrer vers la transition énergétique en faisant la lumière sur les politiques applicables ;
- aider à garantir une gestion des ressources naturelles dans l'intérêt de tous les citoyens en tenant compte des questions de genre, sociales et environnementales ;
- d'assurer la transparence des paiements et des revenus générés par les industries extractives ;
- de rendre cette information accessible à la société civile et au grand public ;
- de favoriser donc le bon usage de la richesse des Industries Extractives afin qu'elle soit un moteur de la croissance économique ;
- de contribuer au développement durable.

L'ITIE a été lancée en 2003 pour.

Le point 1.5 de l'Exigence N°1 de la Norme ITIE 2019 du 17 Juin 2019, adoptée lors de la Conférence Mondiale de l'ITIE à Paris (FRANCE) du 14 au 20 Juin 2019, mentionne que : « Le Groupe Multipartite est tenu de mettre en place un plan de travail qui doit être régulièrement mis à jour, entièrement chiffré et compatible avec les échéances de déclaration et de Validation établies par le Conseil d'Administration de l'ITIE. Ce plan de

travail doit fixer les objectifs de mise en œuvre du processus en phase avec les 12 Principes de l'ITIE et refléter les priorités nationales des industries extractives ».

La République de Guinée dispose d'un potentiel minier riche et varié réparti sur l'ensemble de son territoire. La diversité de ce potentiel offre des opportunités d'investissement capable de soutenir une très forte croissance économique et constitue un pilier important dans l'atteinte des objectifs du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) ainsi que le Plan de Développement du Secteur Minier de Novembre 2018. https://ww.gouvernement.gov.gn / https://ww.mines.gov.gn

A ce titre, le Groupe Multipartite privilégie la recherche de solutions novatrices parmi lesquelles l'extension de la mise en œuvre du processus afin d'éclairer le débat public sur la gouvernance des ressources naturelles. Ce qui permettra d'améliorer l'exhaustivité des Rapports ITIE, la qualité de l'information du public sur les recettes, et qui encouragera aussi l'adoption de niveaux élevés de transparence et de redevabilité dans la vie publique, autant en ce qui concerne les affaires de l'Etat que le monde des Entreprises.

A la lumière de ce qui précède, le Groupe Multipartite de l'ITIE-GUINEE se fixe pour :

1. **Objectif global :** En tant que **Pays ayant obtenu un score général élevé dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2019 (88/100 points)**, l'objectif principal est de poursuivre et renforcer cette mise en œuvre effective du processus ITIE conformément à la chaine des valeurs afin d'atteindre le niveau de Validation le plus élevé.

2. **Objectifs Spécifiques :** Les objectifs spécifiques du plan de travail sont les suivants :

   2.1 Veiller au respect du cadre légal et institutionnel (juridique et fiscal) dans l'octroi des licences et des contrats, tenir le registre de la propriété effective et la participation de l'Etat, ainsi que le suivi de l'exploration et de la production ;

   2.2 Amorcer la collecte et la réconciliation des paiements effectués par les entreprises minières et des revenus perçus par les administrations ;

   2.3 Rendre l'information relative à la collecte et à la réconciliation des paiements et des revenus désagrégés, disponible et accessible au grand public par la publication, la dissémination et la divulgation des données ;

   2.4 S'assurer que les données sur les revenus provenant de l'extraction minière sont débattues et effectivement affectées selon les règles de la démocratie et de la transparence dans la gestion des dépenses sociales, économiques, environnementales et la politique de développement durable ;

   2.5 Promouvoir une meilleure appropriation de la Norme ITIE par l'Administration Publique, les Sociétés Minières et la Société Civile en vue d'évaluer les résultats et impacts de la mise en œuvre effective de l'ITIE.

La voie pour l'atteinte de ces objectifs s'articule autour de neuf (9) axes ci-après :

i. Faire la mise à jour du cadre légal et institutionnel dans les Industries Extractives ;

ii. Suivre les activités d'exploration, de production et d'exportation ;

iii. a) Produire et publier le Rapport ITIE-GUINEE 2021 portant sur la collecte et la réconciliation des flux de paiements et de revenus, (collecte des taxes et redevances) ;

b) Mettre en œuvre la politique des données ouvertes ;

iv. Suivre l'affectation des revenus ;
v. Suivre la gestion des dépenses et la mise en œuvre de la politique de développement durable en tenant compte de la contribution sociale, économique et environnementale ;
vi. Obtenir le statut de Pays ayant atteint le score le plus élevé de la Validation ;
vii. Poursuivre et renforcer la mise en œuvre de la stratégie de communication et de dissémination des Rapports ITIE 2019, 2020 et 2021 ;
viii. Renforcer les capacités des parties prenantes sur le processus ITIE ;
ix. Pérenniser, coordonner et améliorer la performance du Secrétariat Exécutif et du Comité de Pilotage.

C'est dans ce cadre que le Groupe Multipartite (GMP) composé de la Société Civile, de l'Administration Publique et des Entreprises Minières, auxquelles la Guinée a ajouté les Institutions Républicaines afin que ces dernières soient informées de toutes les étapes de la mise en œuvre de l'ITIE en Guinée pour leur permettre d'amener le Gouvernement à prendre les décisions allant dans le sens de l'utilisation optimale des revenus tirés des Industries Extractives. Au-delà de cette mission, c'est d'être aussi des interlocuteurs et des porteurs de messages auprès de leurs institutions et des populations sur la mise en œuvre de l'ITIE en Guinée.

Ce Groupe s'attèle à créer les conditions de mise en œuvre effective des actions pour respecter les délais requis par les Exigences en matière de préparation, de divulgation des Rapports ITIE et de Validation afin d'obtenir le score le plus élevé des trois composantes : **« l'Engagement des parties prenantes ; la Transparence ; les Résultats et l'Impact ».**

En s'engageant à mettre en œuvre les Exigences de la Norme ITIE, l'Etat Guinéen vise à promouvoir une meilleure gouvernance des ressources extractives à travers la collecte, la réconciliation, l'audit et la publication de tous les paiements effectués par les Entreprises Minières et de toutes les recettes publiques perçues par l'Etat.

C'est à cet effet, qu'une meilleure répartition des revenus va être faite avec la création du Fonds National de Développement Local (FNDL) conformément à l'Article 165 du Code Minier, aliéna 3 qui a prévu l'appui direct de 15 % des revenus miniers partiels à toutes les Communes de la Guinée.

Ce fonds de péréquation est géré par l'Agence Nationale de Financement des Collectivités (ANAFIC).

Dans le même cadre le Fonds de Développement Local (FODEL) a été mis en place conformément aux dispositions prévues à l'Article 130 du Code Minier, paragraphe 5.

La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) permet aussi aux Entreprises de contribuer volontairement au développement des Communes impactées par les opérations minières.

La mise en place du contenu local permet d'optimiser la contribution des entreprises extractives dans le cadre du développement durable des communautés voisines des Industries Extractives.

L'exploitation minière représente une part importante de l'économie guinéenne, générant plus de 77,82 % des exportations, fournissant 26,36 % des recettes de l'Etat, constituant 16,48 % du PIB et 6,10 % des emplois (source Rapport ITIE 2020). Il est ainsi établi que le secteur minier représente un important moteur de la croissance et de développement socio-économique de la Guinée.

Le Gouvernement Guinéen tient au respect de ses engagements internationaux. Cette volonté politique a été exprimée par Son Excellence Monsieur le Président du CNRD, Président de la Transition, Chef de l'Etat lors de sa rencontre du 16 Septembre 2021 avec les Responsables du Secteur Minier au Palais du Peuple ; citation : « je réaffirme ma volonté ferme et celle de mon Gouvernement à soutenir le processus ITIE en Guinée ».

II. FINANCEMENT :

Le Plan de Travail doit être revu et actualisé annuellement. Il ne doit pas être statique. Donc, il doit être glissant pour permettre de prendre en compte les évolutions éventuelles du secteur extractif et les politiques gouvernementales.

Le présent Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) prend en compte toutes les recommandations du Conseil d'Administration de l'ITIE INTERNANTIONALE, lors de sa réunion du 16 Février 2022 à Oslo (NORVEGE), suivant Référence de la Décision : 2022-16/BM-52 déclarant que **la Guinée a obtenu un score général élevé dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2019 (88/100 points), assorti de cinq (05) mesures correctives.**

Ainsi, en application des principes de l'ITIE INTERNATIONALE : **« les obligations pour les Etats à démontrer le degré de leur adhésion au processus de l'ITIE consistent à faire figurer dans leurs budgets nationaux, les financements nécessaires à soutenir les plans d'actions qui alimentent les activités du Comité de Pilotage et les Commissions Opérationnelles »** ;

Également, parmi les douze (12) Principes de l'ITIE, au point N°12, il est précisé que : **« Nous considérons que, dans la recherche de solutions, toutes les parties prenantes peuvent apporter des contributions importantes et pertinentes, qu'il s'agisse des Etats et entités qui en dépendent, des entreprises extractives, des sociétés de service, des organisations multilatérales, des organismes financiers, des investisseurs ou des organisations non gouvernementales » ;**

Le Décret D/2021/233/PRG/SGG du 14 Juillet 2021, en son article 16 stipule que : « Les ressources financières nécessaires au fonctionnement des organes de l'ITIE-GUINEE sont constituées de : i) Subventions budgétaires de l'Etat ; ii) Contributions du Fonds d'Investissement Minier (FIM), du Centre de Promotion et de Développement Miniers (CPDM) et de l'Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM) ; iii) Concours financiers extérieurs des Institutions Internationales et des Organismes Etrangers de Coopération ; iv) Contribution des Sociétés Minières, Pétrolières et Gazières selon le Principe N°12 de la Norme ITIE 2019 ; v) Contribution du Secteur Privé et des ONG associées à l'Initiative ; vi) Dons et Legs ».

Par ailleurs, il convient de noter que dans le cadre de la mise en œuvre de ce Plan de Travail et Budget Annuel, le Gouvernement peut s'adresser aux Partenaires Techniques et Financiers bi et multilatéraux en leur demandant des appuis complémentaires.

III. PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET ANNUEL (PTBA) 2023 :

Ce Plan de Travail et Budget Annuel, présenté ci-dessous est le résultat des séances de travail du Groupe Multipartite (GMP).

Ce faisant, les neuf (9) axes stratégiques identifiés sont déclinés en **88 activités avec un budget qui se chiffre à un coût total de 821 500 USD (huit cent vingt un mille cinq cent US Dollars)** dont le financement est identifié par l'Etat Guinéen à travers la Loi de Finances initiale 2023 à hauteur de l'équivalent de **469 338 USD**, y compris le report du solde de trésorerie au 31 Décembre 2022, soit **57,13 %**, à travers les Fonds EGPS (Banque Mondiale) à hauteur de **55 750 USD**, soit **6,79 %**. Ainsi, le financement total identifié se chiffre à hauteur de **525 088 USD (soit 63,92 %) et un financement à rechercher à hauteur de 296 412 USD** soit **36,08 %**.

Le taux de change appliqué suivant **Liste N°014/2023 du 20 Janvier 2023 (BCRG) est : 1 USD = 8 538,1293 GNF**.

Les neuf (9) axes stratégiques sont décrits comme suit :

1. Cadre légal et institutionnel, octroi des licences, des contrats, la propriété effective et la participation de l'Etat. (Exigence 2 de la Norme)

(Voir détail aux pages 20 à 25)

Le Code Minier constitue le cadre juridique de l'intervention de l'Etat dans le domaine minier. Institué par la Loi L/006/CNT/2011 du 09 Septembre 2011, tel qu'amendé par la Loi L/2013/053/CNT du 08 Avril 2013, portant modification de certaines dispositions du Code Minier, constitue également le cadre fiscal de l'exercice de l'activité minière en Guinée.

Conformément à l'exigence 2.5 (b et c) de la Norme ITIE 2016, la Guinée a publié en Décembre 2016 sa feuille de route pour la divulgation relative à la propriété effective à compter du 1er Janvier 2020 (https://eiti.org/fr/document/feuille-route-pour-publication-propriété réelle-guinee).

Cette rubrique doit rendre efficace et efficiente la transparence en matière de procédure d'octroi des licences et contrats et procéder à une mise à jour du cadastre minier.

En plus, l'application de la **Propriété Effective et la Participation de l'Etat** qui s'articulent autour de la gouvernance dans l'administration des titres miniers est une Exigence au cœur de l'ITIE et des préoccupations du Gouvernement. L'objectif est de maximiser la transparence et de réduire progressivement la corruption conformément à la Norme ITIE 2019 qui encourage la transparence des contrats et des licences qui sont des défis à relever.

C'est pourquoi, lever les obstacles d'ordre légal et fiscal est non seulement un impératif pour la mise en œuvre de l'ITIE en Guinée mais aussi permettra de la pérenniser.

Les résultats sur la divulgation de la propriété effective est l'identification des vrais propriétaires des Titres Miniers.

« Toutes les entreprises minières, pétrolières et gazières sont tenues de communiquer à l'ITIE-GUINEE l'identité de leurs bénéficiaires effectifs, leur degré de participation au capital de l'entreprise et les modalités d'exercice de cette participation ou de contrôle desdites entreprises. Le non-respect de cette obligation entraine la suspension voire le retrait de la licence délivrée à l'entreprise défaillante ». Article 4 du Décret/2021/233/PRG/SGG du 14 Juillet 2021.

Ce premier axe est composé vingt-sept (27) activités pour un montant de **55 000 USD** réparties comme suit :

1.1 à 1.6 Suivre le processus de modernisation du cadastre minier Jusqu'à faire la liste des personnes pour lesquelles la Loi interdit l'activité minière = pm

1.7 à 1.27 Appliquer la feuille de route sur la propriété effective = 55 000 USD

2. <u>Suivre l'exploration, la production et l'exportation (Exigence 3)</u> :
(Voir détail à la page 26)

Cette composante se définit par la mise en place d'un système efficace et sécurisé pour la prospection, le suivi de la production et l'exportation du secteur extractif en Guinée.

L'ITIE exige la divulgation des informations liées à l'exploration et à la production, permettant aux parties prenantes de comprendre le potentiel du secteur.

Les résultats attendus de la publication des données sur la production sont de savoir le volume de la production et les revenus auxquels on peut s'attendre avec la commercialisation de cette production.

Elle comprend trois (3) activités pour un montant **mis pour mémoire** et qui se décomposent comme suit :

2.1 à 2.3 Renforcer les capacités du personnel chargé des opérations de suivi et de contrôle pour une évaluation quantitative et qualitative des productions jusqu'à divulguer les données sur la prospection et la production pour l'exercice fiscal. = pm

3. <u>Collecte des taxes et des redevances en vue de produire et publier les Rapports portant sur les flux des paiements et des revenus (Exigence 4)</u> :
(Voir détail aux pages 27 et 28)

Cette rubrique porte essentiellement sur la collecte et la réconciliation des flux des paiements effectués par les sociétés minières et des flux de revenus perçus par les administrations pour l'année fiscale concernée.

Les actions requises pour cela, portent entre autres sur le recrutement d'un Consultant National et de l'Administrateur Indépendant qui, auront en charge la réalisation d'une étude de cadrage et l'organisation d'un atelier de formation sur le remplissage des formulaires de déclaration devant aboutir à l'élaboration d'un Rapport définitif, et l'organisation de sa publication par le Comité de Pilotage.

L'acquisition d'un logiciel servant de base de données des informations contextuelles est une nécessité pour le Secrétariat Exécutif car, il servira d'interface pour une banque de données entre les services de régie financière de l'Etat et les Sociétés Minières.

Elle comporte onze (11) activités pour un montant de **127 000 USD** et se résume comme suit :

3.1 à 3.3 Poursuivre l'appui du Consultant National pour l'élaboration de l'étude de cadrage 2021	=	47 250 USD
3.4 à 3.5 Négocier les contrats ; organiser l'atelier de formation et des réunions sur le remplissage des formulaires de déclaration	=	7 000 USD
3.6 à 3.7 Organiser des réunions ; produire et adopter le Rapport Final ITIE-GUINEE 2021 (Honoraires Consultants)	=	55 750 USD
3.8 Organiser la cérémonie de publication du Rapport 2021	=	5 000 USD
3.9 Traduire et imprimer la synthèse du Rapport 2021 en 4 langues nationales	=	10 000 USD
3.10 Elaborer et publier le rapport annuel d'avancement 2022	=	2 000 USD
3.11 Acquérir un logiciel servant de base de données des informations contextuelles sur le secteur minier.	=	pm

4. <u>**Affectation des revenus (Exigence 5)**</u> : *(Voir détail à la page 29)*

Le but de cette composante, est d'assurer un meilleur suivi de l'affectation des revenus issus des Sociétés Minières. Le Groupe Multipartite est encouragé à publier des informations sur la gestion des revenus, en contribuant à améliorer la compréhension du public et à alimenter le débat.

Elle comprend trois (3) activités pour un montant de **pm**, qui se décompose comme suit :

4.1 Réaliser une étude portant sur l'analyse de la capacité de gestion des revenus et des dépenses au niveau des Communes	=	pm
4.2 Former les Receveurs Communautaires sur le processus ITIE avec le remplissage des formulaires de déclaration	=	pm
4.3 S'assurer que les dispositions prévues dans le Code Minier sont Appliquées	=	pm

5. Dépenses sociales, économiques environnementales et la politique de développement durable (Exigence 6) : *(Voir détail à la page 30)*

Cette rubrique, vise à améliorer la gestion des dépenses publiques face à la volatilité des revenus issus des Industries Extractives afin de permettre d'évaluer l'impact du secteur extractif sur l'économie nationale. Le Groupe Multipartite doit divulguer, lorsqu'elles sont disponibles, des informations sur la contribution des Industries Extractives à l'économie pour l'exercice fiscal couvert par le Rapport ITIE.

L'une des préoccupations principales de la Société Civile, c'est la divulgation de toutes les informations sur les paiements et les revenus dans le but d'une utilisation optimale desdits revenus. Celle des Entreprises, c'est d'obtenir la licence sociale en vue d'opérer leurs activités en toute tranquillité et le respect des textes de Lois en vigueur ainsi que leur constance.

Elle comprend cinq (05) activités pour un montant mis pour mémoire (pm) et se décompose comme suit :

5.1	S'assurer que la Loi de Finances a pris en charge les revenus miniers dans les volets recettes et dépenses	=	pm
5.2	S'assurer que la Cour des Comptes a certifié les comptes de l'Etat	=	pm
5.3	S'assurer que les revenus issus des Industries Extractives sont convenablement utilisés dans la mise en œuvre du PDL	=	pm
5.4	Renforcer le partenariat public et privé dans la mise en œuvre des projets et programmes de développement dans le secteur minier	=	pm
5.5	Réaliser une étude sur les impacts socio-économiques	=	pm

6. Renforcer et élever le score de la Guinée afin d'atteindre les 100 points Résultats et Impact (Exigence 7) : *(Voir détail aux pages 31)*

Il convient de rappeler que la République de Guinée a **obtenu un score général élevé dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2019 (88 points)**, assorti de cinq (05) mesures correctives, lors de la réunion du Conseil d'Administration de l'ITIE INTERNANTIONALE, le 16 Février 2022 à Oslo (NORVEGE), suivant Référence de la Décision : 2022-16/BM-52.

Le Conseil d'Administration de l'ITIE INTERNATIONALE a décidé le démarrage de la prochaine Validation de la Guinée le 1er Avril 2024 et doit satisfaire à la mise en œuvre des mesures correctives.

Les autorités doivent tout mettre en œuvre pour maintenir cette conformité en mettant à la disposition de l'ITIE-GUINEE les moyens financiers, matériels et techniques pour la réalisation des activités prévues dans son PTBA.

Cette rubrique comporte six (06) activités pour un montant mis pour mémoire et se décompose comme suit :

6.1 à 6.6 Evaluer trimestriellement les activités contenues dans le PTBA en tenant compte des mesures correctives, jusqu'à assurer l'engagement des parties prenantes dans un dialogue sur la gestion des revenus = pm

7. <u>Poursuivre et renforcer la mise en œuvre de la stratégie de communication et de dissémination des Rapports ITIE 2019 et 2020</u> :
(Voir détails aux pages 32 à 34)

Cette composante, qui s'articule sur la gouvernance administrative dans le domaine de l'exploitation minière vise la création des conditions nécessaires à un dialogue permanent relatif à l'utilisation optimale des ressources générées par les industries extractives. L'objectif est de maximiser la transparence pour une redevabilité des gestionnaires des deniers publics et de réduire progressivement, jusqu'à élimination complète, le climat de méfiance et de tension dans les zones minières.

Le Groupe Multipartite doit s'assurer que le Rapport ITIE 2021 est compréhensible et accessible au grand public et qu'il contribue au débat public. Le public cible devra inclure le Gouvernement, les Institutions Républicaines, la Société Civile, les Sociétés Minières, les Médias et les Communautés des zones minières.

Cette rubrique comporte dix-sept (17) activités pour un montant de **158 310 USD** et se résume comme suit :

7.1 à 7.2 Mettre à jour la stratégie de communication jusqu'à Plaidoyer pour accroitre l'appui politique et financier nécessaire à la poursuite de la mise en œuvre de l'ITIE-GUINEE = pm

7.3 Réaliser la mission de dissémination des Rapports 2019 à 2021 = 80 000 USD

7.4 Présenter les Rapports 2019 à 2021 à la maison de presse = 1 000 USD

7.5 Présenter les Rapports 2019 à 2021 dans six (6) Universités = 2 000 USD

7.6 Publier la synthèse des Rapports dans trois (3) journaux de la place = 10 000 USD

7.7 à 7.10 Insertion des messages et spots publicitaires, conception et impression des agendas et calendriers, avis à manifestation d'intérêt dans les journaux, affichage des panneaux publicitaires = 11 000 USD

7.11	Réaliser un film documentaire sur l'ITIE-GUINEE	=	25 000 USD
7.12	Concevoir les bulletins et podcasts	=	5 000 USD
7.13	Conception et impression des dépliants et des kakémonos	=	8 810 USD
7.14	Informations, abonnements, documentations et revues	=	1 500 USD
7.15	Organiser des émissions et reportages à la Radio et TV	=	10 000 USD
7.16	Suivre et évaluer périodiquement les activités de communication	=	4 000 USD
7.17	Veiller à l'implication des femmes dans le processus ITIE	=	pm

8. Renforcer les capacités des parties prenantes sur le processus ITIE :

(Voir détails aux pages 35 et 36)

Le faible niveau de compréhension des enjeux réels du public guinéen sur l'ITIE, y compris le Gouvernement, les Institutions Républicaines, constitue une forte contrainte à lever, ce qui justifie les volets ci-après dont le coût de réalisation pour cette rubrique qui comporte neuf (09) activités, qui se chiffrent à un montant de **77 000 USD** et se résument comme suit :

8.1	Organiser un atelier sur le processus ITIE et sensibiliser les membres du Gouvernement et les Institutions Républicaines	=	10 000 USD
8.2 à 8.4	Organiser trois (3) ateliers portant sur la Norme ITIE 2019 en faveur du GMP, sensibiliser les nouvelles entreprises sur le genre	=	10 000 USD
8.5 à 8.8	Identifier, élaborer, mettre à jour un plan de formation, réaliser les voyages d'études et les missions à l'extérieur et former les membres du GMP et les cadres du S.E	=	45 000 USD
8.9	Divulguer les Rapports ITIE 2019 et 2020 par la Société Civile	=	12 000 USD

9. Pérennisation et fonctionnement du processus ITIE-GUINEE (Consolider, renforcer et pérenniser) :

(Voir détails aux pages 37 à 40)

Cette rubrique devient d'autant plus importante que la Norme ITIE s'est maintenant élargie pour couvrir encore plus de domaines de la Chaîne de Valeurs. Avec cette Exigence, les Organes Nationaux de l'ITIE devront veiller à assurer la publication, non seulement des paiements effectués par les entreprises minières et des revenus perçus par les services de l'Administration Publique, mais également aux transferts des revenus issus de l'extraction minière vers les collectivités locales.

Le Décret D/2021/233/PRG/SGG du 14 Juillet 2021 au Chapitre III, Article 16 mentionne que : « Les ressources financières nécessaires au fonctionnement des organes de l'TIE-GUINEE sont constituées de : Subventions budgétaires de l'Etat ; etc… ».

Le texte d'application du Décret D/2021/233/PRG/SGG du 14 Juillet 2021 doit faire l'objet d'un Arrêté Conjoint portant sur la mise en place d'un financement pérenne de l'ITIE-GUINEE. Cet Arrêté Conjoint doit être signé par Messieurs les Ministres en charge des Mines et de la Géologie ; en charge du Budget et celui en charge de l'Economie et des Finances.

L'ITIE doit être perçue comme un processus permanent et non un évènement dont le but est une meilleure gouvernance portée sur la transparence accrue.

Pour assurer le fonctionnement correct et régulier de l'ITIE-GUINEE, cette rubrique comprend dix-huit (18) activités pour un montant de **383 000 USD** et se résument comme suit :

9.1 à 9.4 Veiller au respect de l'application des Actes (Décrets, Arrêtés,) ; mener le plaidoyer auprès du Gouvernement (Loi de Finances), des PTF, des sociétés minières pour leur contribution au financement du processus ITIE-GUINEE ; élaborer, discuter et adopter un texte par prélèvement de 0,30 % des recettes fiscales nettes minières ou de 3,55 % des régies financières du Ministère des Mines et de la Géologie	=	pm
9.5 à 9.7 Organiser la tenue des réunions ordinaires et extraordinaires du Conseil de Supervision, du Comité de Pilotage et des Commissions	=	19 500 USD
9.8 Publier dans les journaux et sur le site web le PTBA 2023	=	5 000 USD
9.9 à 9.10 Mobiliser à temps les ressources financières et envoyer les courriers aux PTF pour solliciter leurs appuis	=	pm
9.11 à 9.12 Acquérir les biens (investissements)	=	106 853 USD
9.13 Héberger, former et mettre à jour le site web www.itie-guinee.org	=	30 000 USD
9.14 à 9.16 Appuyer et améliorer la gestion	=	67 000 USD
9.17 Contribuer au financement du Secrétariat International de l'ITIE	=	10 000 USD
9.18 Assurer le fonctionnement régulier du SE et CP ***(voir page 14)**	=	144 647 USD

L'obligation des organes nationaux de l'ITIE est de recueillir et fournir les informations cruciales permettant de s'assurer que les recettes provenant des industries extractives atteignent leur destination et sont utilisées judicieusement et ne peut résulter que d'une capacité de gestion assise sur des moyens adéquats.

Le Secrétariat Exécutif de l'ITIE-GUINEE est dépourvu de tout moyen de déplacement. Cependant, il a l'obligation d'effectuer des missions dans les 7 Régions Administratives de la Guinée tant du point de vue de la dissémination des différents Rapports que du suivi des différents formulaires de déclaration.

Sur ce, l'ITIE-GUINEE doit améliorer et renforcer son fonctionnement et ses autres activités en le pourvoyant des moyens adéquats, condition indispensable au succès de son travail.

Le résultat des consultations avec les principales parties prenantes est reflété dans les procès-verbaux des réunions et publié sur le site-web (https://www.itie-guinee.org).

L'une des préoccupations principales de la Société Civile, c'est la divulgation de toutes les informations sur les paiements et les revenus dans le but d'une bonne utilisation optimale desdits revenus. Celle des Entreprises, c'est d'obtenir la licence sociale en vue d'opérer leurs activités en toute tranquillité et dans le respect des textes de Lois en vigueur.

Enfin, nous sollicitons auprès du Gouvernement et des Partenaires Techniques et Financiers un appui important pour permettre à l'ITIE-GUINEE, la réalisation de son Plan de Travail et Budget Annuel 2023.

Conakry, le 23 Janvier 2023

Le Consultant Comptable et Financier | **Le Secrétaire Exécutif**

Sékou Amadou DRAME | **Mamadou DIABY**

Vu et approuvé
Le Président du Comité de Pilotage

Bachir CAMARA

ANNEXE

Détail des dépenses de fonctionnement

N°	Libellés	Montant prévisionnel		Montant Loi de Finances 2023	Observation
		USD	Equivalent GNF		
1	Salaires du personnel contractuel du Secrétariat Exécutif	21 427	182 946 000	182 946 000	
2	Primes d'encouragement des cadres du Secrétariat Exécutif	11 753	100 350 000	100 350 000	
3	Pré imprimés	1 616	13 800 000	13 800 000	
4	Documentations et revues	1 260	10 760 000	10 760 000	
5	Fournitures et petits matériels de bureau (électricité et plomberie)	1 052	8 980 000	8 980 000	
6	Fournitures de bureau et informatiques	11 630	99 294 500	99 294 500	
7	Carburant et lubrifiant	48 516	414 240 000	414 240 000	
8	Autres produits et fournitures (petits matériels et outillage)	727	6 200 640	6 200 640	
9	Maintenance, entretiens et réparations des immobilisations	24 596	210 000 000	210 000 000	
10	Frais de téléphone, Internet, DHL, etc…	10 330	88 200 000	88 200 000	
11	Missions et réceptions	2 342	20 000 000	20 000 000	
12	Autres prestations (nettoyage des bureaux) et des produits COVID-19	5 299	45 243 650	45 243 650	
13	Photocopies et reliures des documents	4 099	35 000 000	35 000 000	
	TOTAL : ……	**144 647**	**1 235 014 790**	**1 235 014 790**	

Taux BCRG du 20/01/2023 Liste N°014/2023 : 1 USD = 8 538, 1293 GNF

PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET ANNUEL 2023

TABLEAU RECAPITULATIF DU PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET ANNUEL (PTBA) PAR BAILLEUR DE FONDS (EXPRIME EN USD)

I. FINANCEMENTS IDENTIFIES

N°	COMPOSANTES / AXES STRATEGIQUES	BND / ETAT GUINEEN	BANQUE MONDIALE / FONDS EGPS	TOTAL FINANCEMENT IDENTIFIE	POURCENTAGE PAR ACTIVITE
1	**Cadre légal et institutionnel, octroi des licences, des contrats, la propriété effective et la participation de l'Etat.**	**10 000**	**-**	**10 000**	**1,90 %**
	1.1 à 1.4 Suivre le processus de modernisation du cadastre minier, jusqu'à organiser améliorer les règles et principes existants en matière d'octroi des licences conformément au Code Minier révisé.	pm	-	pm	
	1.5 à 1.6 Renforcer le système d'identification des propriétaires effectifs et établir la liste des personnes pour lesquelles la Loi interdit l'activité minière.	pm	-	pm	
	1.8 à 1.12 Organiser un (1) atelier de validation de l'avant-projet de Loi sur la propriété effective jusqu'à promulguer la Loi sur la propriété effective des Industries Extractives.	10 000	-	10 000	
	1.15 Publier sur les sites du CPDM et de l'ITIE-GUINEE les propriétaires effectifs des IE.	pm	-	pm	
	1.16 à 1.17 Divulguer les informations sur la propriété effective à travers les formulaires de déclarations et inclure les exigences de l'ITIE relative à la divulgation des Propriétaires Effectifs des IE.	pm	-	pm	
	1.18 à 1.20 Organiser une rencontre d'échange entre le GMP et le CPDM en vue de familiariser avec le formulaire ITIE ; exiger des informations sur la PE au moment de l'octroi, de la cession et du transfert des licences et publier annuellement dans les Rapports ITIE la situation sur la propriété effective.	pm	-	pm	
3	**Collecte des taxes et des redevances en vue de la production du Rapport ITIE**	**24 000**	**55 750**	**79 750**	**15,19 %**
	3.5 Organiser l'atelier de formation sur le remplissage des formulaires de déclaration.	7 000	-	7 000	
	3.7 Produire et adopter le Rapport final ITIE-GUINEE 2021.	-	55 750	55 750	
	3.8 Organiser la cérémonie de publication du Rapport ITIE-GUINEE 2021.	5 000	-	5 000	
	3.9 Traduire et imprimer la synthèse des Rapports 2019, 2020 et 2021 dans 4 langues nationales	10 000	-	10 000	
	3.10 Elaborer et publier le rapport annuel d'avancement 2022.	2 000	-	2 000	

N°	COMPOSANTES / AXES STRATEGIQUES	BND / ETAT GUINEEN	BANQUE MONDIALE / FONDS EGPS	TOTAL FINANCEMENT IDENTIFIE	POURCENTAGE PAR ACTIVITE
7	**Poursuivre et renforcer la mise en œuvre de la stratégie de communication et de dissémination des Rapports ITIE 2019, 2020 et 2021.**	**100 500**	**-**	**100 500**	**19,14 %**
	7.3 Réaliser la mission de dissémination des Rapports 2019, 2020 et 2021 dans les zones minières.	80 000	-	80 000	
	7.4 à 7.5 Présenter les Rapports ITIE 2019 à 2021 à la maison de la presse et dans six (6) Universités.	3 000	-	3 000	
	7.7 à 7.10 Insérer dans les messages et dans les spots publicitaires sur l'ITIE, conception et impression des agendas et calendriers 2024 jusqu'à augmenter et renouveler l'affichage des panneaux publicitaires.	11 000	-	11 000	
	7.12 Concevoir et imprimer les bulletins et les podcasts.	5 000	-	5 000	
	7.14 Informations, abonnements, documentations et revues.	1 500	-	1 500	
8	**Renforcer les capacités des parties prenantes sur le processus ITIE.**	**55 000**	**-**	**55 000**	**10,48 %**
	8.1 Organiser 2 ateliers de sensibilisation (Membres du Gouvernement et GMP).	10 000	-	10 000	
	8.7 Participer aux séminaires, ateliers au niveau régional et international et voyages d'études.	15 000	-	15 000	
	8.8 Formation des membres du GMP et les cadres du Secrétariat Exécutif.	30 000	-	30 000	
9	**Pérennisation et fonctionnement du processus ITIE-GUINEE.**	**279 838**	**-**	**279 838**	**53,29 %**
	9.1 à 9.4 Veiller au respect de l'application des Actes (Décrets, Arrêtés), mener le plaidoyer auprès du Gouvernement, des PTF et des Sociétés Minières pour leur contribution au financement du processus ITIE ; élaborer, discuter et adopter un projet de texte fixant le prélèvement de 0,30 % des recettes fiscales nettes ou de 3,55 % aux régies financières du MMG (FIM, CPDM, BNE, …).	pm	pm	pm	
	9.5 à 9.7 Organiser la tenue des réunions ordinaires et extraordinaires du Conseil de Supervision, du Comité de Pilotage et des Commissions Opérationnelles.	19 500	-	19 500	
	9.8 Préparer, élaborer, adopter et publier dans les journaux le PTBA 2023.	5 000	-	5 000	
	9.9 et 9.10 Mobiliser les ressources financières et envoyer les courriers aux Partenaires Techniques et Financiers pour leur contribution au financement pérenne de l'ITIE-GUINEE.	pm	pm	pm	
	9.12 Acquérir les matériels informatiques, équipements et mobiliers de bureaux.	3 691	-	3 691	
	9.13 Héberger, former et mettre à jour le site web itie-guinee.org.	30 000	-	30 000	
	9.14 à 9.16 Appuyer et améliorer la gestion.	67 000	-	67 000	
	9.17 Contribution du Gouvernement Guinéen au financement du Secrétariat International ITIE.	10 000	-	10 000	
	9.18 Assurer le fonctionnement régulier des organes de l'ITIE-GUINEE (coûts des opérations).	144 647	-	144 647	
	TOTAL GENERAL (1 + 3 + 7 + 8 + 9) :	**469 338**	**55 750**	**525 088**	**100 %**

Conakry le 23 Janvier 2023

Le Président du Comité de Pilotage

Bachir CAMARA

II. TABLEAU DES ACTIVITES POUR LESQUELLES LE FINANCEMENT EST A RECHERCHER

Axes	Activités	Montant USD	Proposition source de financement
1	1.13 à 1.14 Organiser un (1) atelier de sensibilisation sur la propriété effective pour les personnes politiquement exposées jusqu'à tenir et remplir convenablement le registre des propriétaires effectifs.	10 000	
	1.21 à 1.22 Publier la liste sur la propriété effective des IE dans les journaux et sur les sites ITIE et MMG.	10 000	
	1.23 à 1.27 Organiser un atelier de suivi-évaluation jusqu'à assurer le suivi auprès des services de l'Admin.	10 000	
	1.28 Vulgariser les dispositions pertinentes des Lois sur le Secteur Extractif et sensibiliser les parties prenantes sur la P.E.	15 000	
	Total 1 :	**45 000**	
3	3.1 à 3.4 Renforcer la capacité du SE, poursuivre l'appui du Consultant National pour l'élaboration de l'étude de cadrage du Rapport 2021 jusqu'à négocier le Contrat avec l'Administrateur Indépendant.	47 250	
	Total 3 :	**47 250**	
7	7.6 Publier les Rapports de Synthèse 2019, 2020 et 2021 dans trois (3) journaux de la place.	10 000	
	7.11 Réaliser un film documentaire sur l'ITIE-GUINEE	25 000	
	7.13 Conception et impression des dépliants, des kakémonos, …	8 810	
	7.15 Organiser des émissions à la Radio et TV	10 000	
	7.16 Suivre et évaluer périodiquement l'ensemble des activités de communication et mesurer leurs impacts.	4 000	
	Total 7 :	**57 810**	
8	8.4 Organiser un atelier de sensibilisation sur le genre dans le processus ITIE.	10 000	
	8.9 Divulguer les Rapports ITIE par les Organisation de la Société Civile	12 000	
	Total 8 :	**22 000**	
9	9.11 Acquérir quatre (4) Véhicules pour le Secrétariat Exécutif.	90 000	
	9.12 Acquérir les matériels informatiques, équipements et mobiliers de bureaux.	13 162	
	Total 9 :	**103 162**	
	TOTAL GENERAL (1 + 3 + 4 + 7 + 8 + 9) :	**296 412**	

Conakry, le 23 Janvier 2023

Le Consultant Comptable et Financier	Le Secrétaire Exécutif	Le Président du CP
Sékou Amadou DRAME	**Mamadou DIABY**	**Bachir CAMARA**

PLAN DE FINANCEMENT PAR BAILLEUR (EXPRIME EN USD)

Bailleur de Fonds	GESTION PREVISIONNELLE				Total
	2023				
	1er Trimestre	2ème Trimestre	3ème Trimestre	4ème Trimestre	
BND/ETAT GUINEEN (FINANCEMENT IDENTIFIE)	102 209	152 455	84 710	129 964	**469 338**
FONDS EGPS / BANQUE MONDIALE	-	55 750	-	-	**55 750**
FINANCEMENT A RECHERCHER	61 375	87 165	73 540	74 332	**296 412**
TOTAL GENERAL	**163 584**	**295 370**	**158 250**	**204 296**	**821 500**
BESOIN DE TRESORERIE	163 584	458 954	617 204	821 500	**-**

VENTILATION DES COUTS PAR COMPOSANTES / CADRE LOGIQUE (EXPRIME EN USD)

N°	HIERACHIE DES OBJECTIFS	ACTIVITES	RESULTATS ESCOMPTES	INDICATEURS	RESPONSABLE	MONTANT	%
I	Objectif global	En tant que Pays ayant atteint un score de 88/100, c'est de poursuivre et renforcer la mise en œuvre effective du processus ITIE conformément à la chaine des valeurs.	La Guinée doit être le peloton de tête des pays ayant un score de plus de 88 points dans le but d'atteindre les 100 points	Rapports ITIE, Rapports d'Avancement	Gouvernement de la République de Guinée		
II	Objectifs spécifiques	Mettre en œuvre le processus de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives en République de Guinée avec des axes stratégiques en vue d'atteindre avec succès la Validation : le niveau le plus élevé.	Les cinq mesures correctives sont traitées et répondent aux Exigences de l'ITIE INTERNATIONALE	Rapport de Validation, Décision du Conseil d'Administration de l'ITIE INTERNATIONALE	Comité de pilotage et Secrétariat Exécutif	**570 000**	**69,38 %**
		1. Améliorer le cadre légal et institutionnel, octroi des licences, des contrats, la propriété effective et la participation de l'Etat.	Le cadre légal, institutionnel, l'octroi des licences, des contrats, la PE et la participation de l'Etat sont renforcés à travers le respect scrupuleux des textes réglementaires et légaux	Registre d'octroi des licences, contrats sont à jour et actualisés. Les propriétaires effectifs et la participation de l'Etat sont disponibles.	MMG/CPDM/DGI/ GMP	55 000	
		2. Suivre l'exploration et la production.	La mise en place du système de suivi est opérationnelle.	Publication annuelle des rapports de suivi.	MMG/IGM/MATD/ GMP/ DNM/BSD	pm	
		3. Collecte des taxes et des redevances en vue de la production et la publication du Rapport ITIE-GUINEE 2021 et le Rapport Annuel d'Avancement 2022.	Lest taxes et redevances sont collectées pour la production et la présentation du Rapport ITIE et du Rapport d'Avancement.	Rapports de l'Administrateur et Rapport d'Avancement sont disponibles publiés sur site et dans les journaux.	GMP/SE	127 000	
		4. Affectation des revenus.	Les revenus sont affectés selon les règles convenues.	Les différents rapports de suivi sont disponibles et publiés.	MMG/MATD/MB/ MEFP/ GMP	40 000	
		5. Suivre la gestion des dépenses économiques, sociales, environnementales et de politique de développement durable.	La gestion des dépenses économiques, sociales, environnementales et de politique de développement durable est suivie régulièrement.	Les différents rapports sont publiés.	MMG/MATD/MB/ MEFP/ GMP	pm	

N°	HIERACHIE DES OBJECTIFS	ACTIVITES	RESULTATS ESCOMPTES	INDICATEURS	RESPONSABLE	MONTANT	%
		6. Maintenir le niveau le plus élevé de la Validation	Le niveau le plus élevé de la Validation est atteint et maintenu par la Guinée	Rapport de Validation disponible et publié.	GMP/SE	pm	
		7. Renforcer la stratégie de communication et de dissémination des Rapports ITIE.	La stratégie de communication et dissémination des Rapports ITIE est renforcer permettant une large information et connaissance du processus ITIE	La stratégie de communication et de dissémination est disponible	GMP/SE	139 500	
		8. Renforcer les capacités et la formation des parties prenantes sur le processus ITIE.	Les collèges du GMP sont outillés pour la mise en œuvre de l'ITIE.	Tenue des ateliers, Rapports de formations et de voyages d'études.	GMP/SE	77 000	
		9. Pérenniser, coordonner et améliorer la performance des organes de l'ITIE-GUINEE.	Les organes de l'ITIE-GUINEE sont pérennes, coordonnés et performants	Visite des sites web des entités (Administration et Sociétés Minières).	GMP/SE	131 500	
III	Coût des opérations ou de Fonctionnement	a. Acquisition des biens. b. Fonctionnement (Appui opérationnel).	Les biens sont acquis Le fonctionnement est normal	Facture, BC, BL, PV de réception. Disponibilité de financement	Secrétariat Exécutif Secrétariat Exécutif	**106 853** **144 647**	**13,01 %** **17,61 %**
						821 500	**100 %**

PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET ANNUEL 2023

Axes stratégiques	Objectifs prioritaires	Contexte : conditions préalables et risques	Contraintes de capacité	Activités	Résultats attendus	Indicateur	Partenaires de la coopération et lien avec le processus de réforme	Calendrier	Coût USD 2023	Source de financement
1. Cadre légal et institutionnel, octroi des licences, des contrats, la propriété effective et la participation de l'Etat. (Exigence 2)	Rendre efficace et efficiente la transparence en matière de procédure d'octroi des droits dans le secteur extractif, conformément à l'exigence 2 de la Norme 2019.	Manque de transparence dans l'octroi des permis, contrats et licences.	Insuffisance de dispositifs relatifs à l'ITIE dans le Code Minier.	1.1 Suivre le processus de modernisation du cadastre minier.	Le cadastre minier est modernisé.	Disponibilité des données en temps réel.	MMG/CPDM/ CONSULTANT.	Janvier 2023 à Décembre 2023	-	
				1.2 S'assurer que la mise à jour de cette modernisation prend en compte les préoccupations de l'ITIE selon la Norme 2019, et que ces préoccupations figurent dans la base de données que le Consultant doit élaborer pour le CPDM.	La base de données est opérationnelle.	Les préoccupations sont mentionnées dans le rapport du Consultant.			-	
				1.3 Publier sur le site web du CPDM les procédures d'octroi des licences et la liste des bénéficiaires.	Les données du cadastre sont publiées sur le site web.	Site du cadastre actualisé. Lien établi entre le CPDM et l'ITIE-GUINEE.			-	

Axes stratégiques	Objectifs prioritaires	Contexte : conditions préalables et risques	Contraintes de capacité	Activités	Résultats attendus	Indicateur	Partenaires de la coopération et lien avec le processus de réforme	Calendrier	Coût USD 2023	Source de financement
		Insuffisance d'une politique claire et exhaustive de divulgation des informations contextuelles sur les IE.		1.4 Améliorer les règles et principes existants en matière d'octroi des licences miniers conformément au nouveau code minier notamment le rôle du CPDM.	Les nouvelles procédures sont ; mises en place et opérationnelles.	Publication officielle dans la presse et sur le site web des procédures en vigueur au niveau du CPDM.			-	
	Divulgation de la PE Compiler les actes juridiques en phase avec la sous-exigence 2.5 et identifier tous les obstacles pouvant empêcher cette divulgation ainsi que la stratégie à adopter.	Informer toutes les parties concernées pour la divulgation de la propriété effective en vue de pouvoir satisfaire à cette exigence.	Insuffisance de dispositifs relatifs à l'ITIE dans le code minier.	1.5 Renforcer le système d'identification des propriétaires effectifs.	La liste des propriétaires effectifs est établie.	Disponibilité des listes des propriétaires effectifs.	GMP.	2er Semestre 2023	-	
	Renforcer le cadre légal et institutionnel et prévoir l'intégration de la divulgation de la PE des IE dans les textes d'application des Codes : Miner et Pétrolier	Considérer les obligations de déclaration concernant des personnes politiquement exposées.		1.6 Faire la liste des personnes pour lesquelles la Loi interdit l'activité minière.	La liste des personnes exposées politiquement est établie.	Liste disponible et publiée sur le site du CPDM en lien avec l'ITIE.	GMP/IR/CPDM.	4ème Trimestre 2023	-	

Axes stratégiques	Objectifs prioritaires	Contexte : conditions préalables et risques	Contraintes de capacité	Activités	Résultats attendus	Indicateur	Partenaires de la coopération et lien avec le processus de réforme	Calendrier	Coût USD 2022	Source de financement
				1.8 Organiser un atelier de Validation de l'avant-projet de Loi sur la Propriété Effective avant transmission au Conseil des Ministres et au Conseil National de la Transition.	Un projet de Loi est proposé sur la divulgation des propriétaires effectifs des Industries Extractives.	Projet de Loi est disponible.	GMP/IR/ Ministère de la Justice.	1er Trimestre 2023	10 000	BND/SOCIETES MINIERES
				1.9 Soumettre la proposition du Projet de Loi aux Parlementaires.	Le projet de Loi est soumis aux Parlementaires.	Lettre de transmission de ce Projet de Loi.	GMP/ SECRETARIA EXECUTIF.	2ème Trimestre 2023	-	
				1.10 Faire un plaidoyer pour l'adoption du Projet de Loi.	Les Parlementaires sont sensibilisés sur le Projet de Loi concernant la Propriété Effective des Industries Extractives.	Lettre ou Procès-Verbal de plaidoyer.	GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF.	2ème Trimestre 2023	-	
				1.11 Adopter la proposition de Loi sur la Propriété Effective des IE.	Le Projet de Loi est adopté par le Conseil Nationale de la Transition.	Ratification du Projet de Loi.	GMP/CNT.	3ème Trimestre 2023	-	
				1.12 Promulguer la Loi sur la Propriété Effective des Industries Extractives.	La Loi est promulguée.	Publication dans le Journal Officiel et sur le Site Web ITIE.	PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.	4ème Trimestre 2023	-	
	Identifier les contraintes à la divulgation de la Propriété Effective des Industries Extractives			1.13 Organiser un (1) atelier de sensibilisation sur la Propriété Effective pour les personnes politiquement exposées par cette divulgation	Toute contrainte à la divulgation de la Propriété Effective est éliminée.	Rapport de l'atelier est disponible.	CS/GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF.	Janvier à Décembre 2023	10 000	Financement à rechercher

Axes stratégiques	Objectifs prioritaires	Contexte : conditions préalables et risques	Contraintes de capacité	Activités	Résultats attendus	Indicateur	Partenaires de la coopération et lien avec le processus de réforme	Calendrier	Coût USD 2023	Source de financement
	Créer et tenir un Registre des PE des IE au niveau du CPDM.			1.14 Tenir et remplir convenablement le registre des Propriétaires Effectifs des IE par le CPDM	Un Registre des propriétaires effectifs est ouvert.	Registre correctement tenu.	CPDM.	2ème Trimestre 2023	pm	
				1.15 Publier sur les sites CPDM et ITIE les Propriétaires Effectifs des Industries Extractives.	Le Registre est rendu accessible au public.	Liste des PE est disponible et publier sur les sites web.	MMG/MJ (Bureau d'enregistrement des activités économiques).	2ème Trimestre 2023	pm	
	Sensibiliser les entités déclarantes pour cette collecte des informations	Instaurer le mécanisme de collecte et de publication des données sur la PE.		1.16 Divulguer les informations sur la Propriété Effective à travers les formulaires de déclaration ITIE.	Les formulaires de déclaration contiennent désormais les informations sur les PE des IE.	Certification des formulaires de déclaration.	GMP/ Administrateur Indépendant.	1er et 2ème Trimestres 2022	pm	
				1.17 Inclure les exigences de l'ITIE relatives à la divulgation des PE des IE dans les formulaires de déclaration des entreprises.	Les informations sur la Propriété Effective des IE sont incluses.	Rapport disponible et publié sur le site web.	S.E. ITIE-GUINEE/ Administrateur Indépendant.	Janvier à Décembre 2023	pm	
				1.18 Organiser une rencontre d'échanges entre le GMP et le CPDM en vue de familiariser avec le formulaire ITIE sur la PE des IE en tenant compte du genre.	La rencontre est réalisée.	Procès-Verbal de rencontre d'échange.	GMP/SE/ CPDM.	3ème Trimestre 2023	pm	
				1.19 Exiger des informations sur la PE au moment de l'octroi, de la cession et du transfert des licences.	Les informations sur la Propriété Effective des Industries Extractives sont obtenues.	Informations disponibles et publiées sur les sites CPDM et ITIE.	S.E. ITIE-GUINEE/CPDM/ Administrateur Indépendant.	Janvier 2023 à Décembre 2023	pm	

Axes stratégiques	Objectifs prioritaires	Contexte : conditions préalables et risques	Contraintes de capacité	Activités	Résultats attendus	Indicateur	Partenaires de la coopération et lien avec le processus de réforme	Calendrier	Coût USD 2023	Source de financement
	Divulguer annuellement les données sur la Propriété Effectives des IE et appliquer l'article 90 du Code Minier relatif aux cessions, transmissions et amodiations des Industries Extractives.	Considérer la ponctualité des données sur la Propriété Effective des Industries Extractives.		1.20 Publier annuellement dans le ou les Rapports ITIE la situation sur la Propriété Effective.	Les informations sur la Propriété Effective sont publiées en même temps que les Rapports ITIE.	Rapports ITIE disponibles et publier sur le site web.	GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF.	Janvier 2023 à Décembre 2023	pm	
		Accessibilité des données sur la Propriété Effective des Industries Extractives.		1.21 Publier les informations (liste) sur la Propriété Effective des Industries Extractives sur le site web de l'ITIE et du MMG ainsi que dans les journaux.	Les informations sur la Propriété Effective des Industries Extractives sont publiées sur le site web ITIE et dans les journaux.	Informations disponibles et publiées sur le site web et journaux.	SE/MMG.	Janvier 2023 à Décembre 2023	10 000	Financement à rechercher
				1.22 Divulguer la participation de l'Etat dans les Industries Extractives conformément à la sous-exigence 2.6 de la Norme 2019.	La participation de l'Etat est divulguée.	Informations disponibles et publiées sur le site web.	SE/GMP/MMG.	Janvier 2023 à Décembre 2023	pm	
		Evaluer l'exécution de la feuille de route sur la Propriété Effective des Industries Extractives.		1.23 Organiser des ateliers de suivi-évaluation sur l'exécution de la feuille de route chaque année et proposer des actions correctives.	La mise en œuvre de la feuille de route est évaluée.	Rapports des ateliers sont disponibles.	GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF.	Janvier 2023 à Décembre 2023	10 000	Financement à rechercher

Axes stratégiques	Objectifs prioritaires	Contexte : conditions préalables et risques	Contraintes de capacité	Activités	Résultats attendus	Indicateur	Partenaires de la coopération et lien avec le processus de réforme	Calendrier	Coût USD 2023	Source de financement
				1.24 Evaluer la mise en œuvre des obligations légales des bénéficiaires des licences et contrats et étudier le processus de traitement du cadastre.	Le processus de traitement du cadastre est effectif.	Information obtenue sur les titres miniers dans un bref délai.	GMP/SE/ CPDM.	4ème Trimestre 2023	pm	
				1.25 Publier la liste des sociétés minières où l'Etat détient des parts/actions.	La liste des Sociétés est publiée.	Liste publiée sur le site web du MMG et de l'ITIE-GUINEE.	GMP/SE/CPDM/ MMG.	Janvier 2023 à Décembre 2023	pm	
		Conflits des responsabilités institutionnelles de la participation de l'Etat dans les sociétés minières	Ambiguïté des responsabilités institutionnelles	1.26 Etablir un lien entre le site des contrats miniers et le site web itie-guinee.org	Le lien est établi.	Le lien est créé et opérationnel.	MMG/GMP/SE.	Janvier 2022 à Décembre 2023.	pm	
				1. 27 Assurer le suivi auprès des services de l'administration concernés et publier sur leurs sites des contrats et avenants, conventions, accords et registres des licences des PE.	La liste des Propriétaires Effectifs est établie.	Production d'un rapport de suivi des actions/parts et leur publication sur le site web.	MMG/ SOGUIPAMI/ GMP/SE/CPDM.	Juillet 2023 à Décembre 2023	pm	
	Doter le pays d'un cadre légal et fiscal qui améliore la transparence et la bonne gestion des ressources minières	Non application correcte de certaines dispositions contenues dans le Code Minier.	Insuffisance de transparence, risques de chevauchement et de corruption.	1.28 Vulgariser les dispositions pertinentes des lois sur le secteur extractif et sensibiliser les parties prenantes sur la Propriété Effectives.	Les parties prenantes sont sensibilisées.	La Loi est votée et publiée (J.O) et promulguée (Décrets).	MMG/GMP/SE/ CONSULTANT.	Janvier 2023 à Décembre 2022	15 000	Financement à rechercher
Sous-Total 1 :									**55 000**	
Indicateur d'impact : Existence des textes juridiques appliquées et respect du cadre légal, institutionnel et règlementaire.										

Axes stratégiques	Objectifs prioritaires	Contexte : conditions préalables et risques	Contraintes de capacité	Activités	Résultats attendus	Indicateur	Partenaires de la coopération et lien avec le processus de réforme	Calendrier	Coût USD 2023	Source de financement
2. Suivi de l'exploration et de la production. (Exigence 3).	Mettre en place un système efficace et sécurisé pour le suivi de l'exploration et de la production tout en instaurant la transparence de la production et de l'exportation minière.	Le suivi de l'exploration de la production et de l'exportation n'est pas systématique par manque de contrôle adéquat.	La vérification de l'exploration de la production et de l'exportation par l'Etat fait défaut.	2.1 Renforcer les capacités du personnel de mines chargé des opérations de suivi en termes technique et de contrôle pour une évaluation quantitative et qualitative des productions et exportations minières, en conformité avec la Norme ITIE 2019.	Le Personnel est bien formé	Nombre de séances de travail et nombre d'agents formés à cette tâche.	MMG/DNM/DGD/ GMP/SE/ SOCIETES MINIERES.	Janvier 2023 à Décembre 2023	pm	-
		Insuffisance de contrôle des sociétés par l'Administration.	Risque de manques à gagner	2.2 Equiper le Personnel et mettre en place un dispositif de suivi informatisé centralisant les informations sur l'exploration, la production et l'exportation.	Le Personnel est bien équipé.	Suivi informatisé et opérationnel.		Janvier 2023 à Décembre 2023	pm	-
	Diversifier et optimiser l'exploitation des ressources minières.	L'exploitation minière est peu intégrée avec d'autres activités qui pourraient créer une valeur ajoutée.	Manque de transformation sur place et d'intégration de l'exploitation minière avec d'autres activités engendrant des manques à gagner.	2.3 Divulguer les données sur la prospection, la production et l'exportation pour l'exercice fiscal y compris les volumes de production et la valeur de la product. et des exportations par matière de base, conformément à l'Exigence 3.	Les populations sont informées des données de la production et des exportations.	La divulgation des données est disponible dans le Rapport ITIE.	MMG (BSD)/ GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF.	Janvier 2023 à Décembre 2023	pm	-
Sous-Total 2 :									**pm**	
Indicateur d'impact : Publication annuelle des rapports de suivi sur la production.										

Axes stratégiques	Objectifs prioritaires	Contexte : conditions préalables et risques	Contraintes de capacité	Activités	Résultats attendus	Indicateur	Partenaires de la coopération et lien avec le processus de réforme	Calendrier	Coût USD 2023	Source de financement
3. Collecte des taxes et des redevances (Produire et publier les rapports : Exigence 4)	Elaborer, produire et publier les rapports portant sur la collecte et la réconciliation des flux des paiements et des revenus pour les années fiscales 2021, 2022 et 2023.	Difficulté de respecter les délais de production des informations fiscales, tant bien au niveau de l'administration et des sociétés minières.	Une forte implication de toutes les parties prenantes pour le suivi des recommandations formulées par l'Administrateur Indépendant est nécessaire.	3.1 Renforcer la capacité du Secrétariat Exécutif pour l'application correcte des deux Arrêtés.	Le Rapport est produit à temps.	Nombre de sociétés et services de l'administration ayant participé à la collecte.	GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF.	Janvier 2023 à Décembre 2023	pm	-
		Risque de retard de disponibilité des informations		3.2 Elaborer et adopter les TDR pour la collecte et la réconciliation des données des Rapports ITIE 2021, 2022 et 2023 selon la Norme ITIE et les procédures du bailleur.	Les TDR sont préparés et validés par le Comité de Pilotage.	TDR produits et publiés dans les journaux.	GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF / BAILLEURS DE FONDS.	Janvier 2023 à Septembre 2023	pm	-
				3.3 Poursuivre l'appui du consultant national pour l'élaboration d'une étude de cadrage pour l'année 2021.	Le seuil de matérialité et le périmètre sont définis.	Le contrat est signé. Le rapport sur l'étude de cadrage est disponible.	GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF/ CONSULTANT.	1er et 2ème Trimestres 2023	47 250	Financement à rechercher
				3.4 Négocier les Contrats avec l'Administrateur Indépendant.	Les Contrats sont négociés.	Les Contrats sont signés.	GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF/ CONSULTANT.	1er Trimestre 2023	pm	-
				3.5 Organiser l'atelier de formation sur le remplissage. des formulaires de déclaration.	Les formulaires de déclaration sont bien remplis.	Nombre de participants à l'atelier.	GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF/ CONSULTANT.	1er et 2ème Trimestres 2023	7 000	BND

Axes stratégiques	Objectifs prioritaires	Contexte : conditions préalables et risques	Contraintes de capacité	Activités	Résultats attendus	Indicateur	Partenaires de la coopération et lien avec le processus de réforme	Calendrier	Coût USD 2023	Source de financement
				3.6 Organiser des réunions en vue de l'analyse et l'approbation du rapport provisoire 2021.	Les parties prenantes ont pris connaissance du contenu des rapports.	Rapport provisoire est disponible.	GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF.	4ème Trimestre 2023	pm	
				3.7 Produire et adopter le rapport définitif 2021.	Le rapport est corrigé et approuvé.	Rapport définitif est disponible sur le site web.	GMP/PTF/ SECRETARIAT EXECUTIF.	2ème Trimestre 2023	55 750	EGPS / BANQUE MONDIALE
				3.8 Organiser la cérémonie de publication du rapport ITIE 2021.	Le rapport est publié y compris sur le site web itie-guinee.org.	Nombre de copies distribuées. Publication sur le site web et dans les Journaux.	GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF.	2ème Trimestre 2023	5 000	BND
				3.9 Traduire et imprimer la synthèse des Rapports 2019, 2020 et 2021 en quatre langues nationales.	Les traductions sont disponibles.	Nombre de séances d'information et de participants.	GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF.	4ème Trimestre 2023	10 000	BND
				3.10 Elaborer et publier le rapport d'avancement des activités pour l'année 2022.	Le rapport d'avancement est élaboré et publié sur le site.	Le rapport est disponible.	GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF.	2ème Trimestre 2023	2 000	BND
				3.11 Acquérir un logiciel servant de base de données des informations contextuelles sur le secteur minier.	Le logiciel est acquis.	Base de données disponibles et opérationnelles et logiciel sécurisé.	GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF/ CONSULTANT.	Janvier à Décembre 2023	pm	-
Sous-Total 3 :									**127 000**	
Indicateur d'Impact : Niveau d'appropriation par les parties prenantes et les populations cibles.										

Axes stratégiques	Objectifs prioritaires	Contexte : conditions préalables et risques	Contraintes de capacité	Activités	Résultats attendus	Indicateur	Partenaires de la coopération et lien avec le processus de réforme	Calendrier	Coût USD 2023	Source de financement
4. Affectation des revenus (Exigence 5).	Assurer un meilleur suivi de la gestion de l'affectation des revenus issus des Industries Extractives.	Difficulté de retracer tous les revenus au niveau des Communes Rurales et Urbaines.	Gestion inefficace, les revenus profitent peu aux communautés locales.	4.1 Réaliser une étude portant sur l'analyse de la capacité de gestion des revenus et des dépenses au niveau des Communes y compris la répartition et les transferts infranationaux.	L'étude est réalisée.	Rapport d'étude disponible.	MMG/MATD/ MB/GMP/SE/ CONSULTANT	Janvier à Décembre 2023	40 000	Financement à rechercher
		Insuffisance de transparence dans les transferts infranationaux. Faible répartition des revenus entre le niveau central, le niveau déconcentré et le niveau décentralisé.		4.2 Former les Receveurs Communautaires sur le Processus ITIE avec le remplissage des formulaires de déclaration.	Les receveurs sont formés.	Module de formation et nombre de Receveurs formés.	MATD/MEF/ GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF	Janvier à Décembre 2023.	pm	-
	Améliorer la gestion et la redistribution des revenus (traçabilité).	Faible accès du public aux informations sur la gestion des fonds.	Manque à gagner fiscal.	4.3 S'assurer que les dispositions prévues dans le Code Minier sont appliquées.	Les dispositions sont appliquées.	Code Minier distribué.	GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF	Janvier 2023 à Décembre 2023	0	-
		Nécessité d'harmonisation de la distribution des ristournes minières .								
Sous-Total 4 :									**40 000**	
Indicateur d'Impact : Répartition des revenus issue des IE est enregistrée et rendue Transparente.										

Axes stratégiques	Objectifs prioritaires	Contexte : conditions préalables et risques	Contraintes de capacité	Activités	Résultats attendus	Indicateur	Partenaires de la coopération et lien avec le processus de réforme	Calendrier	Coût USD 2023	Source de financement
5. Dépenses sociales, économiques, environnementales et de politique de développement durable (Exigence 6).	Améliorer la gestion des dépenses publiques face à la volatilité des revenus issus des Industries Extractives.	Faible capacité de gestion des revenus issus des I.E versés au niveau central et engloutis dans les dépenses de fonctionnement de l'Etat.	Renforcement des capacités pour la maîtrise des procédures de dépenses issues du secteur minier.	5.1 S'assurer que la Loi de Finances a pris en compte les revenus miniers dans le volet recettes et dépenses.	Les revenus miniers sont pris en charge.	Loi de Finances.	MMG/MB/MEF/ GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF.	Janvier 2023 à Décembre 2023	pm	-
				5.2 S'assurer que la Cour des Comptes a certifié les comptes de l'Etat.	Les comptes sont certifiés.	Loi de règlement.	Cour des Comptes/GMP/ SECRETARIAT EXECUTEF.	Janvier 2023 à Décembre 2023	pm	-
	Evaluer les effets et impacts de l'ITIE sur la gouvernance sociale, économique et environnemental des sociétés minières sur la population cible.	Améliorer la transparence dans la distribution des recettes aux ayants droits issus de l'exploitation minière.	Evaluation des impacts de la mise en œuvre de l'ITIE.	5.3 S'assurer que les revenus issus des Industries Extractives sont effectivement utilisés dans la mise en œuvre du Plan de Développement Local (PDL).	Le budget participatif est élaboré.	Nombre de Communes ayant mis en place le budget participatif avec les réalisations effectuées.	MMG/MATD/ GMP/SE.	Janvier 2023 à Décembre 2023	pm	-
				5.4 Renforcer le partenariat public et privé dans la mise en œuvre des projets et programmes de développement dans le secteur minier.	Le chronogramme de la mise en œuvre du PPP est produit.	Mise en place d'un système opérationnel de partenariat public et privé (PPP).	MMG/MIPPP/ MEFP/MATD/ PTF/GMP/ SE.	Janvier 2023 à Décembre 2023	pm	-
	Améliorer la contribution du secteur du Développement Durable.	Part de l'industrie extractive dans le PIB.		5.5 Réaliser une étude sur les impacts socio-économiques et environnementaux.	L'étude est réalisée.	Rapport d'étude disponible et publié.	MMG/MEFP/ MATD/GMP/ SE/ CONSULTANT.	Janvier à Décembre 2023	pm	-
Sous-Total 5 :									**pm**	
Indicateur d'impact : Niveau d'appropriation par les Parties Cibles pour la procédure de gestion efficace de leurs dépenses.										

Axes stratégiques	Objectifs prioritaires	Contexte : conditions préalables et risques	Contraintes de capacité	Activités	Résultats attendus	Indicateur	Partenaires de la coopération et lien avec le processus de réforme	Calendrier	Coût USD 2023	Source de financement
6. Maintenir la Conformité. Résultats et impact (Exigence 7).	Evaluer les progrès réalisés et les obstacles qui empêchent la mise en œuvre de l'ITIE-GUINEE.	Des opportunités existent pour mieux évaluer l'impact réel de la mise en œuvre.	Evaluation des progrès réalisés et des obstacles.	6.1 Evaluer trimestriellement les activités contenues dans le PTBA en tenant compte des mesures correctives.	L'évaluation trimestrielle est effectuée.	Rapport d'évaluation disponible.	GMP/SE	Janvier 2023 à Décembre 2023	pm	-
		Mesures prises pour la continuité de la mise en œuvre du processus ITIE-GUINEE suite aux recommandations du CA.	Renforcement des capacités du Personnel du Secrétariat Exécutif	6.2 Entamer suivre les opérations de la préparation à l'exercice de la Validation prévue pour 2024.	L'auto-évaluation est réalisée.	Le Rapport de suivi.	GMP/SE/CONSULTANT/ SECRETARIAT INTERNATIONAL	Janvier 2023 à Décembre 2023	pm	-
				6.3 Veiller au respect des Principes et des Exigences ITIE afin de conserver le statut de Pays Conforme.	Les Principes et Exigences sont respecés.	Les documents de la Validation sont disponibles.	GMP/SE/ SECRETARIAT INTERNATERN.	1er Janvier au 31 Décembre 2023	pm	-
		Processus de validation.	Respect des Exigences de la Norme 2019.	6.4 Consulter les parties prenantes dans le cadre de l'auto-évaluation.	Les parties prenantes sont consultées.	Rapport de l'auto-évaluation disponible.	GMP/SE.	4ème Trimestre 2023	pm	-
				6.5 Prendre en compte les recommandations de l'auto-évaluation.	Les recommandations sont appliquées.	Procès-Verbal de Réunion	GMP/SE	4ème Trimestre 2023	pm	-
				6.6 Assurer l'engagement des parties prenantes dans un dialogue sur la gestion des revenus tirés de ces ressources.	Les parties prenantes ce sont engagées pour une meilleure amélioration.	Disponibilité des engagements.	GMP/SE/ SECRETARIAT INTERNATION.	PM	pm	-
Sous-Total 6 :									**pm**	
Indicateur d'impact : La Guinée a satisfait les trois composantes de la Validation et a obtenu la note maximum.										

Axes stratégiques	Objectifs prioritaires	Contexte : conditions préalables et risques	Contraintes de capacité	Activités	Résultats attendus	Indicateur	Partenaires de la coopération et lien avec le processus de réforme	Calendrier	Coût USD 2023	Source de financement
7. Renforcer la mise en œuvre de la stratégie de communication et de dissémination des rapports	Promouvoir la Norme ITIE 2019 et le processus de mise en œuvre et renforcer le débat public autour des revenus du secteur extractif.	Appropriation de l'ITIE par les institutions de l'Etat et la Société Civile.	Faible connaissance de l'ITIE par l'Administration, les Institutions et la Société Civile.	7.1 Mettre à jour la stratégie de communication.	La stratégie de communication est mise à jour.	Le rapport est disponible et publié sur le site web.	GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF.	Janvier 2023 à Décembre 2023	pm	-
				7.2 Plaidoyer pour accroitre l'appui politique et financier nécessaire à la poursuite de la mise en œuvre de l'ITIE.	Le plaidoyer est effectué.	L'ITIE dispose des ressources suffisantes pour la mise en œuvre de son processus. La Norme ITIE est largement connue.	MMG/GMP/SE/ PARTENAIRES.	Janvier 2023 à Décembre 2023	pm	-
				7.3 Réaliser la mission de dissémination des Rapports ITIE 2019, 2020 et 2021 dans les zones minières.	Les communautés sont informées du contenu des Rapports ITIE-GUINEE.	TDR de la mission, rapport de mission, nombre de copies de rapports distribués au public. Nombre de journaux ayant publiés les rapports. Nbre de débats dans les radios Communautaires	GMP/SE/MATD.	4ème Trimestre 2023	80 000	BND /PTF / SOCIETES MINIERES
				7.4 Présenter les Rapports à la maison de la presse.	Les Rapports sont présentés.	Les Rapports sont disponibles.	GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF	4ème Trimestre 2023	1 000	BND
				7.5 Présenter les Rapports dans six (6) Universités.	Les Rapports sont présentés.	Les Rapports sont disponibles.	GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF.	4ème Trimestre 2023	2 000	BND
				7.6 Publier les rapports de synthèse dans 3 journaux de la place.	La synthèse des Rapports est publiée.	Les Rapports sont disponibles.	GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF.	3ème Trimestre 2023	10 000	Financement à rechercher

Axes stratégiques	Objectifs prioritaires	Contexte : conditions préalables et risques	Contraintes de capacité	Activités	Résultats attendus	Indicateur	Partenaires de la coopération et lien avec le processus de réforme	Calendrier	Coût USD 2023	Source de financement
	Faire comprendre à la population le processus ITIE : enjeux et contenus des rapports portant sur la collecte.	Faible communication sur le processus ITIE.	Insuffisance de la connaissance de l'ITIE.	7.7 Insérer dans les messages et les spots publicitaires sur l'ITIE au niveau des Radios et TV.	Les populations sont informées du processus ITIE.	Nombre d'avis et de messages insérés. Nombre de personnes sensibilisées. Nombre d'émissions.	GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF.	Janvier 2023 à Décembre 2023	pm	-
		Sources d'informations actuelles sont limitées à la dissémination des rapports ITIE, aux émissions Radio et TV, au bulletin magazine ITIE, etc….	Sources d'informations non variées et diversifiées.	7.8 Conception et impression des agendas et calendriers ITIE-GUINEE 2024.	Les parties prenantes sont largement informées sur le processus.	Nombre d'agendas et de calendriers distribués. Nombre de bénéficiaires.	SECRETARIAT EXECUTIF.	4ème Trimestre 2023	10 000	BND
				7.9 Insérer les avis à manifestation d'intérêt dans les journaux.	Les avis à manifestation d'intérêt sont publiés.	Nombre de journaux ayant insérés les messages. Nombre de visiteurs.	SECRETARIAT EXECUTIF.	Janvier 2023 à Décembre 2023	1 000	BND
				7.10 Augmenter et renouveler le nombre de panneaux publicitaires.	Les panneaux sont affichés.	Nombre de panneaux affichés.	SECRETARIAT EXECUTIF.	Janvier 2023 à Décembre 2023	pm	-
	Produire et réaliser un film documentaire sur l'ITIE-GUINEE.			7.11 Réaliser un film documentaire sur l'ITIE-GUINEE.	Le film est réalisé et disponible.	Nombre de supports médiatiques.	GMP/SE/ CONSULTANT.	2ème et 3ème Trimestre 2023	25 000	Financement à rechercher
				7.12 Concevoir et réaliser les bulletins et les podcasts	Les bulletins et podcasts sont disponibles et diffusés.	Nombre d'impression et de distribution des bulletins.	GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF/ CONSULTANT.	4ème Trimestre 2023	5 000	BND

Axes stratégiques	Objectifs prioritaires	Contexte : conditions préalables et risques	Contraintes de capacité	Activités	Résultats attendus	Indicateur	Partenaires de la coopération et lien avec le processus de réforme	Calendrier	Coût USD 2023	Source de financement
	Diffuser largement le processus ITIE en langues nationales dans les radios, TV et radios communautaires	Faible vulgarisation de la Norme ITIE 2019.	Impact de l'ITIE mal perçu	7.13 Conception et impression des dépliants et des kakémonos.	Dépliants, et Kakémonos sont disponibles.	Nombre de dépliants distribués. Nombre de bénéficiaires.	Secrétariat Exécutif.	3ème & 4ème Trimestre de chaque année	pm	-
				7.14 Information, abonnement, documentation et revues.	Informations publiées, abonnements réguliers.	Nombre de revues et documentations disponibles.	GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF.	Janvier 2023 à Décembre 2023	1 500	BND
				7.15 Organiser des émissions et reportages à la radio et à la télévision.	Les débats interactifs sont organisés à l'intention des groupes cibles. Le public a une connaissance approfondie.	Nombre de débats, des émissions et de reportages réalisés.	GMP/SE/TV & RADIOS.	Janvier 2023 à Décembre 2023	pm	-
				7.16 Suivre et évaluer périodiquement l'ensemble des activités de communication, apprécier les résultats et mesurer leurs impacts.	Le suivi et l'évaluation sont rendus périodiques.	Rapports de suivi et d'évaluation disponible et exploités.	SECRETARIAT EXECUTIF.	Janvier 2023 à Décembre 2024	4 000	Financement à rechercher
	Impliquer les femmes dans le processus ITIE.			7.17 Veiller à l'implication des femmes dans le déroulement du processus ITIE.	Les femmes sont impliquées dans le processus.	Nombre de femmes impliquées.	GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF.	Janvier 2023 à Décembre 2023	pm	pm
Sous-Total 7 :									**139 500**	
Indicateur d'impact : Pourcentage de guinéens informés sur le processus ITIE.										

Axes stratégiques	Objectifs prioritaires	Contexte : conditions préalables et risques	Contraintes de capacité	Activités	Résultats attendus	Indicateur	Partenaires de la coopération et lien avec le processus de réforme	Calendrier	Coût USD 2023	Source de financement
8. Renforcement des capacités et formation des parties prenantes sur le processus.	Organiser des ateliers à l'intention des parties prenantes suivant la Norme ITIE 2019.	Faible niveau d'appropriation du processus par certains membres du Gouvernement et le GMP.	Faible maitrise du processus ITIE	8.1 Organiser un atelier sur le processus ITIE et sensibiliser les membres du Gouvernement et les Institutions Républicaines.	L'Atelier est organisé pour une meilleure appropriation du processus par les membres du Gouvernement et Institutions.	Rapport de l'atelier et nombre de participants.	GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF.	1er Trimestre 2023	10 000	BND / FIM / PTF / SOCIETES MINIERES
	Sensibiliser les nouvelles entreprises du secteur extractif en vue de leur adhésion au processus ITIE.	Toutes les parties prenantes doivent être bien outillées pour une meilleure compréhension du processus ITIE.		8.2 Organiser un atelier sur la Norme 2019 en faveur des membres du GMP.	L'atelier est organisé.	Rapport de l'atelier.	GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF.	2ème Trimestre 2023	pm	-
				8.3 Organiser un atelier de sensibilisation avec les nouvelles entreprises sur le processus ITIE.	L'atelier est organisé et les nouvelles entreprises sont disposées à participer au processus.	Rapport de l'atelier. Nombre de nouvelles sociétés sensibilisées et intégrées dans le périmètre.	GMP/SE/MMG/ CHAMBRE DES MINES.	1er Trimestre 2023	pm	pm
				8.4 Organiser un (1) atelier de sensibilisation avec genre sur le processus ITIE.	L'atelier est organisé	Rapport disponible	PCQVP/GMP	2ème Trimestre 2023	10 000	Financement à rechercher
	Elaborer, adopter et mettre en œuvre un plan de formation.			8.5 Identifier les besoins en format. des parties prenantes en matière de transparence.	Besoin de formation identifiée	Nombre de formations identifiées.	GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF.	Janvier 2023 à Décembre 2023	pm	pm
				8.6 Mettre en œuvre et adopter un plan de formation.	Plan de formation approuvé et disponible.	Nombre de modules élaborés. PV d'approbation du plan de formation.	GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF.	Janvier 2023 à Décembre 2023	pm	pm

Axes stratégiques	Objectifs prioritaires	Contexte : conditions préalables et risques	Contraintes de capacité	Activités	Résultats attendus	Indicateur	Partenaires de la coopération et lien avec le processus de réforme	Calendrier	Coût USD 2023	Source de financement
	Participer aux ateliers, séminaires et formations à l'intérieur et à l'extérieur ainsi qu'aux voyages d'études pour partager et échanger les expériences avec les autres Pays.		Mise à jour des membres du GMP et du SE conformément au processus ITIE.	8.7 Participer aux ateliers, séminaires au niveau régional et international et voyages d'études.	Les membres du Comité de Pilotage et du Secrétariat Exécutif sont mieux outillés.	Nombre de rapports des ateliers et séminaires publiés et disponibles y compris sur le site. Nombre de bénéficiaires de formation et voyages d'études à l'étranger.	GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF/ PARTENAIRES.	Janvier 2023 à Décembre 2023	15 000	BND
				8.8 Former les membres du GMP, les cadres et agents du Secrétariat Exécutif.	Cadres et Agents sont formés.	Nombre de rapports de formation.	GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF/ PARTENAIRES	Janvier 2023 à Décembre 2023	30 000	BND / PTF
	Appuyer la Société Civile dans la mise en œuvre du processus ITIE.	Mauvaise appréhension du processus des Industries Extractives par la Société Civile.		8.9 Divulguer les Rapports ITIE par les organisations de la Société Civile.	La Société Civile participe au processus ITIE	Nombre de personnes touchées par les séances de divulgation des rapports ITIE. Nombre de sessions.	GMP / SE / SOCIETE CIVILE / PARTENAIRES.	Janvier 2023 à Décembre 2023	12 000	Financement à rechercher
	Sous-Total 8 :								**77 000**	
	Indicateur d'impact : Pourcentage des parties prenantes ayant compris le processus de mise en œuvre de l'ITIE.									

Axes stratégiques	Objectifs prioritaires	Contexte : conditions préalables et risques	Contraintes de capacité	Activités	Résultats attendus	Indicateur	Partenaires de la coopération et lien avec le processus de réforme	Calendrier	Coût USD 2023	Source de financement
9. Pérennisation du processus ITIE-GUINEE.	S'assurer de la pérennité de la mise en œuvre de l'ITIE sur le plan national.	Pérennisation de l'ITIE-GUINEE en levant les contraintes légales et les obstacles à sa mise en œuvre.		9.1 Veiller au respect par les sociétés et les administrations des Arrêtés relatifs à leurs obligations.	Les Arrêtés sont disponibles.	Les déclarations sont conformes aux Arrêtés.	GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF.	Janvier 2023 à Décembre 2023	pm	pm
				9.2 Mener le plaidoyer auprès des Ministères en charge des Mines et de la Géologie ; du Budget ; de l'Economie des Finances et du Plan ; des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale et des Guinéens de l'Etranger et les Partenaires pour doter l'ITIE-GUINEE des crédits suffisants dans le budget de l'Etat. (Loi de Finances).	Les autorités ont compris le processus ITIE.	Montant du financement obtenu auprès de l'Etat.	MMG/MB/ MEFP/MAE/MCI/ ASSEMBLEE NATIONALE/ GMP/SE.	Janvier 2023 à Décembre 2023	pm	pm
	Rendre l'ITIE financièrement indépendante et pérenne.	Le financement de l'ITIE doit être pérennisé pour la poursuite de sa mise en œuvre.	Insuffisance des moyens affectés pour la mise en œuvre de l'ITIE. Forte dépendance envers les partenaires au développement pour le financement.	9.3 Mener le plaidoyer auprès des PTF, des sociétés minières pour leur contribution volontaire au financement du processus ITIE-GUINEE.	Les PTF et les sociétés minières ont contribué à la mise en œuvre du processus.	Nombre de PTF et sociétés ayant acceptés et apportés leur contribution.	GMP/SE/PTF/ SOCIETES MINIERES.	Janvier 2023 à Décembre 2023	pm	pm

Axes stratégiques	Objectifs prioritaires	Contexte : conditions préalables et risques	Contraintes de capacité	Activités	Résultats attendus	Indicateur	Partenaires de la coopération et lien avec le processus de réforme	Calendrier	Coût USD 2023	Source de financement
	Trouver des solutions idoines pour combler l'insuffisance financière relative à la mise en œuvre de l'ITIE-GUINEE.	Le texte d'application concernant ce prélèvement est en cours.		9.4 Elaborer, discuter et adopter un texte fixant un prélèvement sur les recettes fiscales du secteur extractif ou faire supporter aux régies financières du MMG pour assurer le financement pérenne de l'ITIE-GUINEE.	Le projet de texte est élaboré.	Procès-Verbal de la réunion. Liste de présence.	MMG/MB/MEFP/ GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF.	Janvier 2023 à Juin 2023	pm	pm
	Renforcer les capacités organisationnelles et institutionnelles	Retard de la tenue des réunions du Conseil de Supervision et insuffisance des réunions des Commissions Opérationnelles.		9.5 Organiser dans le délais la tenue d'une réunion ordinaire par an du Conseil de Supervision et en cas de besoin une session extraordinaire.	La participation effective de la majorité des membres du Conseil de Supervision.	Procès-Verbal. Nombre de présence des membres du Conseil de Supervision.	CS/GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF.	1er Trimestre 2023	4 500	BND
				9.6 Organiser la tenue régulière des réunions du Comité de Pilotage 12 sessions ordinaires par an et des sessions extraordinaires.	La participation effective de la majorité des membres du Comité de Pilotage.	Nombre de PV Nombre de présence des membres du Comité de Pilotage aux réunions.	GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF.	Janvier 2023 à Décembre 2023	12 000	BND / SOCIETES MINIERES
				9.7 Organiser la tenue des réunions des Commissions.	La participation effective des membres.	Nombre de présence.	COMMISSIONS/ SECRETARIAT EXECUTIF.	Janvier 2023 à Décembre 2023.	3 000	BND
	Elaborer et adopter le Plan de Travail et Budget.			9.8 Elaborer et adopter le Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) et le publier dans les journaux et sur le site web.	Le PTBA et le PTTB sont présentés et approuvés.	Plan de Travail et Budget Annuel sont disponibles et publiés dans les journaux et sur le site web.	GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF.	Janvier 2023 à Décembre 2023	5 000	BND

Axes stratégiques	Objectifs prioritaires	Contexte : conditions préalables et risques	Contraintes de capacité	Activités	Résultats attendus	Indicateur	Partenaires de la coopération et lien avec le processus de réforme	Calendrier	Coût USD 2022	Source de financement
	Mobiliser les ressources financières pour la mise en œuvre du plan de travail.	Insuffisance des ressources financières et matérielles.	Retard de paiement des engagements et difficultés de financement.	9.9 Mobiliser les ressources financières.	Les ressources sont disponibles et le PTBA exécuté.	Nombre de nouveaux accords de financements par Bailleurs. Montant obtenu.	GMP/SE/ PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS.	Janvier 2023 à Décembre 2023	pm	pm
				9.10 Envoyer les courriers en annexant le PTTB et rencontres avec les Partenaires Techniques et Financiers (Institutions, Ambassades, ONG, etc…).	Les courriers sont adressés aux Partenaires Techniques et Financiers.	Accord de Don signé.	GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF/PTF.	Janvier 2023 à Décembre 2023	pm	pm
				9.11 Acquérir 04 Véhicules pour le Secrétariat Exécutif et 1 moto.	Les biens sont achetés.	Nombre de motos et véhicules disponibles.	SECRETARIAT EXECUTIF.	Janvier 2023 à Décembre 2023	90 000	Financement à rechercher
				9.12 Acquérir les matériels, équipements et mobiliers de bureau.	Le Secrétariat Exécutif est équipé et rendu opérationnel.	Nombre d'équipements disponibles.	SECRETARIAT EXECUTIF.	Janvier 2023 à Décembre 2023	3 691 13 162	BND Financement à rechercher
	Assurer le fonctionnement régulier du Secrétariat Exécutif.	La réalisation des activités des missions est incertaine.	Faute de disponibilité des moyens financiers et de déplacements.	9.13 Héberger, former et mettre à jour le site web ITIE	Le site web est rendu accessible et opérationnel.	Contrat et facture. Nombre de visiteurs sur le site.	SECRETARIAT EXECUTIF.	Janvier 2023 à Décembre 2023	30 000	BND
				9.14.1 Elaborer les états financiers. 9.14.2 Coordonner les activités du Secrétariat Exécutif.	Les états financiers sont élaborés et transmis à l'Auditeur. Rapports annuels élaborés	Lettre de transmission et de réception des états financiers par l'auditeur. Rapports disponibles	SECRETARIAT EXECUTIF / CONSULTANT.	Janvier 2023 à Décembre 2022	45 000	BND
				9.15 Auditer les états financiers.	Les comptes sont audités et les rapports transmis au Gouvernement et aux Bailleurs de Fonds.	Rapport d'audit disponible et distribué.	SECRETARIAT EXECUTIF / CONSULTANT.	Janvier 2023 à Décembre 2023	15 000	BND

Axes stratégiques	Objectifs prioritaires	Contexte : conditions préalables et risques	Contraintes de capacité	Activités	Résultats attendus	Indicateur	Partenaires de la coopération et lien avec le processus de réforme	Calendrier	Coût USD 2023	Source de financement
				9.16 Actualiser le manuel de procédures administratives, comptables et financières.	Les meilleures procédures sont mises en place.	Manuel de Procédures disponible et conforme aux Normes nationales et internationales.	SECRETARIAT EXECUTIF / CONSULTANT.	3ème Trimestre 2023	7 000	BND
				9.17 Contribution du Gouvernement Guinéen au financement du Secrétariat International de l'ITIE.	Le financement est effectué.	Ordre de virement	Gouvernement /GMP/ SECRETARIAT EXECUTIF	Janvier 2023 à Décembre 2023	10 000	BND
				9.18 Fonctionnement	Le fonctionnement régulier du Secrétariat Exécutif et des organes de l'ITIE est assuré.	Rapports disponibles.	SECRETARIAT EXECUTIF.	Janvier 2023 à Décembre 2023	144 647	BND
Sous-Total 9 :									**383 000**	
Indicateur d'impact : Nombre de rapports d'activités et de suivi financier produits.										
TOTAL GENERAL = 1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7 + 8 + 9									**821 500**	

LISTE DES ABREVIATIONS

ACG	Association des Communes de Guinée
AN	Assemblée Nationale
ANAFIC	Agence Nationale de Financement des Collectivités
ANAIM	Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières
BAD	Banque Africaine de Développement
BAFMP	Brigade Anti-Fraude des Matières Précieuses
BC	Bon de Commande
BCRG	Banque Centrale de la République de Guinée
BIC	Bénéfice Industriel et Commercial
BNE	Bureau National d'Expertise
BND	Budget National de Développement
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CA	Conseil d'Administration
CAF	Valeur Coût, Assurance, fret
CBG	Compagnie des Bauxites de Guinée
CBK	Compagnie des Bauxites de Kindia
CDM	Compagnie du Développement des Mines Internationales Henan Chine SA
CFU	Contribution Foncière Unique
CGI	Code Général des Impôts
CM	Code Minier
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
COBAD	Compagnie de Bauxites et d'Alumine de Dian-Dian
CNT	Conseil National de la Transition
CP	Comité de Pilotage
CPDM	Centre de Promotion et de Développement Minier
CPP	Contrat de Partage de Production
CR	Commune Rurale
CS	Conseil de Supervision
DAF	Division des Affaires Financières
DD	Droits de Douane
DFE	Droit Fiscal d'Exportation
DFI	Droit Fiscal d'Importation
DGD	Direction Générale des Douanes
DNDIP	Direction Nationale de la Dette et des Investissements Publics
DGI	Direction Générale des Impôts
DNM	Direction Nationale des Mines
DNPEIP	Direction Nationale du Patrimoine de l'Etat et des Investissements Privés
DNTCP	Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DNPP	Direction Nationale du Plan et de la Prospective
FAD	Fonds Africain de Développement
FD	Formulaire de Déclaration
FIM	Fonds d'Investissement Minier

FOB	Sans Frais à Bord (Free on Board)
GAC	Guinea Alumina Corporation SA
GDM	Société La Guinéenne des Mines SARL
GNF	Franc Guinéen
Ha	Hectare
IDA	Association Internationale pour le Développement
IE	Industrie Extractive
IGF	Inspection Générale des Finances
IR	Institution Républicaine
IS	Impôts sur les Sociétés
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
KGNF	Millier de franc Guinéen
KM2	Kilomètre carré
KUSD	Millier de dollar Américain
MATD	Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation
MB	Ministère du Budget
MEFP	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan
MMG	Ministère des Mines et de la Géologie
PDL	Plan de Développement Local
PM	Primature (Premier Ministre)
pm	pour mémoire
PTB	Plan de Travail et Budget
PTBA	Plan de Travail et Budget Annuel
PTTB	Plan de Travail Triennal et Budget
PV	Procès-Verbal
RTS	Retenue sur traitements et Salaires
SAG	Société Ashanti Goldfield
SE	Secrétariat Exécutif
SI	Secrétariat International
SEMAFO	Société d'Exploitation Minière d'Afrique de l'Ouest
SMD	Société Minière de Dinguiraye
SNIM	Société Nationale des Infrastructures Minières
SOGUIPAMI	Société Guinéenne du Patrimoine Minier
STE	Société
TA	Taxe d'Apprentissage
TCA	Taxe sur le Chiffre d'Affaires
TDR	Termes de Référence
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
TV	Télévision
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
VF	Versement Forfaitaire